**Réserve civique : communiqué**

Pour faire face, collectivement, à la crise sanitaire du COVID19, le président de la République a appelé les Français à « inventer de nouvelles solidarités ». À la suite de ces annonces, le gouvernement a décidé de lancer une plateforme d’engagement qui centralise les besoins des organismes d’intérêt général et la volonté d’engagement de nos concitoyens. C’est pour garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires que cet outil a été construit.

La Réserve civique a remporté un succès exceptionnel et démontré la vivacité de la solidarité républicaine dans notre pays. Elle a aussi exprimé un engagement qui s’avère le plus souvent de proximité, sous la conduite des élus locaux, pour renforcer des associations de quartier, pour briser l’isolement social des personnes résidant dans la même ville, dans la même commune.

La Réserve civique permet l’engagement bénévole et ponctuel de citoyens (16 à 70 ans) au service de missions d’intérêt général inspirées par les valeurs de la République. Ce dispositif doit permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s’engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas victimes de cette crise.

À ce jour, 300 costarmoricains se sont engagés dans le cadre de missions de la Réserve civique. 25 structures se sont mobilisées dans le département pour proposer des missions depuis le mois de mars.

Initialement centrées sur quelques domaines liés à la crise sanitaire, les missions sont maintenant étendues à 11 domaines d’intervention :

* mobilisation covid
* éducation
* santé
* protection de la nature
* vivre ensemble
* solidarité et insertion
* sport
* prévention et protection
* mémoire et citoyenneté
* coopération internationale
* art et culture

Les bénévoles qui s’engagent peuvent être accueillis dans des associations et organismes sans but lucratif, des personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics) ou des services de l’État.

**L’engagement de ces volontaires doit être en cohérence avec les consignes gouvernementales sur le plan sanitaire mais également avec les exigences d’honorabilité qu’implique la réalisation d’actions intégrant des bénéficiaires mineurs. Les structures qui portent les missions en sont les garantes.**

La Réserve civique réunit sur une plate-forme unique toutes les missions d’engagement en faveur de l’intérêt général. Elle offre un service simple, accessible, digital et national aux structures qui veulent proposer des missions comme aux bénévoles qui souhaitent rendre service.

La déclinaison départementale de la plate-forme est accessible à l’adresse suivante : https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/territoires/cotes-darmor

Au 4/06/2020, 14 missions sont recensées dans les Côtes d’Armor pour un total de 38 volontaires mobilisés. Plusieurs structures recherchent encore des volontaires. **Les personnes qui souhaitent se mobiliser sont donc incitées à le faire via la plateforme.**

Les têtes de réseau (collectivité locales notamment) sont incitées à relayer ces informations auprès de leurs usagers et partenaires.

Les volontaires identifiés directement par les communes ont la possibilité de rejoindre la Réserve civique en s’inscrivant sur la plateforme.

Référent « Réserve civique » dans les Côtes d’Armor : stephane.de-leffe@cotes-darmor.gouv.fr // Tél : 02 96 62 83 75).